

**Communiqué de presse****Pour diffusion immédiate****Communiqué de presse N° 5, 2008****RESSOURCES MINIÈRES RADISSON CONCLUT UNE LETTRE  
D'INTENTION AVEC MINES AURIZON**

Rouyn-Noranda, Québec, le 16 avril 2008 : Ressources minières Radisson inc. est heureuse d'annoncer que le 14 avril 2008, elle a signé une lettre d'intention (LOI) avec Mines Aurizon ltée (TSX : ARZ et AMEX : AZK) permettant à cette dernière de procéder à la vérification diligente de la propriété O'Brien-Kewagama détenue par Radisson (la Propriété), hôte d'une ancienne mine d'or à forte teneur, et ce, dans une période de 60 jours. Si Aurizon est satisfaite par les résultats de sa vérification, une entente finale, assujettie à toutes les approbations requises par la société et par la réglementation, sera conclue entre les parties, au plus tard 120 jours après la signature de la lettre d'intention. Dans cette entente, Radisson octroiera à Aurizon l'option d'acquérir un intérêt indivis de 50 % dans la Propriété (l'Option).

L'Option pourra être réalisée en deux étapes. Lors de la première étape, Aurizon devra réaliser et financer les dépenses d'exploration de la Propriété ou effectuer des versements en argent ou autres à Radisson (ou une combinaison des deux) pour un montant total de 5 000 000 \$, dans les 24 mois suivant la date de signature de l'entente finale (l'Échéance de la première étape). Par la suite, si ces conditions sont remplies, Aurizon aura alors la possibilité de décider si elle entreprend la deuxième étape pour acquérir un intérêt indivis supplémentaire de 25 % dans la Propriété, pour un intérêt total de 50 %, et ce, dans les 60 jours suivant l'Échéance de la première étape. Les modalités de la deuxième étape sont :

- Aurizon devra compléter une étude de préfaisabilité de la Propriété dans les 24 mois suivant la date de sa décision d'entreprendre la deuxième étape (l'Échéance de l'étude de préfaisabilité);
- Soixante (60) jours après avoir complété l'étude de préfaisabilité, Aurizon pourra décider si elle réalise et finance une étude de faisabilité financière relative à la Propriété. Cette étude doit être complétée dans les 24 mois suivant la date de son engagement à réaliser ou à faire réaliser l'étude de faisabilité financière (l'Échéance de l'étude de faisabilité financière);
- Si Aurizon est incapable de compléter l'étude de préfaisabilité avant l'Échéance de l'étude de préfaisabilité, ou si, dans les 60 jours suivant l'Échéance de l'étude de préfaisabilité, Aurizon est incapable de préciser ses intentions concernant l'étude de faisabilité financière ou si Aurizon est incapable de compléter l'étude de faisabilité financière avant l'Échéance de l'étude de faisabilité financière, sous réserve d'un cas de force majeure ou d'un manquement réparable en voie d'être réglé, Radisson disposera d'une période de 60 jours après n'importe lequel des manquements mentionnés ci-dessus pour décider si elle reprend la totalité (100 %) des intérêts d'Aurizon dans la Propriété au prix de 1,00 \$.
- Aurizon dirigera entièrement et avec discrétion les travaux nécessaires à la réalisation des études de préfaisabilité et de faisabilité financière. Sans restreindre ses choix, Aurizon prévoit déjà réaliser les travaux suivant lors de l'étude de préfaisabilité :
  - Compilation de données;
  - Forages d'exploration en surface;
  - Exploration sous terre;

- Excavation de la rampe nécessaire pour effectuer l'échantillonnage en vrac;
- Forages intercalaires;
- Essai métallurgique;
- Étude environnementale;
- Extraction et traitement d'un échantillon en vrac d'au moins 40 000 tonnes;
- Estimation des réserves minérales.

Si Aurizon acquiert un intérêt de 50 % dans la Propriété, la réalisation d'une coentreprise pourra alors être considérée selon les termes habituels dans l'industrie minière pour de telles ententes. Chaque partie sera responsable de 50 % des coûts de maintenance de la Propriété et, si l'une des parties décide de ne pas participer aux programmes préalablement approuvés, la partie non-participante sera sujette à une dilution accélérée.

**AU SUJET DE MINES AURIZON :** Mines Aurizon est un producteur d'or dont la stratégie de croissance se concentre sur le développement de projets en cours en Abitibi, dans le Nord-Ouest québécois, l'une des régions les plus prolifiques du monde pour l'or et les métaux de base. Aurizon se concentre également sur la croissance de l'ensemble de ses actifs par le biais de transactions rentables. Les actions d'Aurizon sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole ARZ et à l'American Stock Exchange sous le symbole AZK. Pour plus d'informations sur Aurizon et ses propriétés, veuillez consulter le site Web d'Aurizon à l'adresse suivante; [www.aurizon.com](http://www.aurizon.com).

**À PROPOS DE RESSOURCES MINIÈRES RADISSON :** Radisson est une société d'exploration minière basée au Québec ayant des bureaux à Rouyn-Noranda, au Québec, et à Toronto, en Ontario. Impliquée dans la découverte de gisements d'or, de molybdène et de métaux de base, la Société a des intérêts dans treize propriétés dans le Nord-Ouest québécois et dans deux propriétés dans le Nord-Ouest ontarien. Le principal actif de Radisson, la propriété O'Brien-Kewagama, comprend l'ancienne mine O'Brien, reconnue pour ses teneurs élevées en or et considérée comme le principal producteur d'or dans le camp minier de Cadillac lorsqu'elle était en activité, soit du début des années trente jusqu'au milieu des années cinquante. Radisson se concentre actuellement sur la zone 36 Est, une nouvelle zone située à 2500 pieds à l'est de l'ancienne mine O'Brien dont les teneurs élevées en or sont comparables à celles de l'ancienne mine. La Société a récemment effectué des travaux d'exploration avancée sur cette propriété. Dans son rapport 43-101, Scott Wilson RPA conclut qu'« il existe un fort potentiel pour augmenter les ressources de la zone 36 Est au dessus du niveau 2000 et d'en découvrir de nouvelles en profondeur et latéralement, vers l'est ». En outre, dans le Nord-Ouest québécois, Radisson s'implique aussi dans un projet très prometteur pour l'or et le molybdène sur sa propriété La Reine et a conclu une entente de coentreprise concernant son projet Massicote, un projet à fort potentiel aurifère situé dans la prolifique Ceinture de roches vertes de l'Abitibi.

La Bourse de croissance TSX n'accepte aucune responsabilité concernant l'authenticité ou l'exactitude des informations contenues dans ce communiqué de presse.

Pour plus d'informations :

Kenneth G. Murton, B. Comm.  
Président et chef de la direction  
Tél. : (416) 920-2748  
[kmurton@radissonmining.com](mailto:kmurton@radissonmining.com)

Donald Lacasse, ing.  
Vice-président, directeur financier et  
secrétaire-trésorier  
Tél. : (819) 797-0606  
[dlacasse@radissonmining.com](mailto:dlacasse@radissonmining.com)

Site WEB : [www.radissonmining.com](http://www.radissonmining.com)